

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Madame Céline MANGEMATIN, Directrice de l'Executive Education and Digital University (EEDU),

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse Capitole,

- les devis indicatifs de formation
- les protocoles individuels de formation professionnelle
- les documents d'engagement avec les OPCO
- les attestations de suivi de formation
- les attestations de fin de formation
- les attestations de présence des stagiaires
- les attestations d'inscription à un stage destinées à France Travail
- les contrats de professionnalisation
- les conventions annuelles de formation professionnelle continue
- les conventions spécifiques aux contrats professionnels
- les conventions de stages en entreprise
- les demandes d'inscription au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle
- les attestations de gratuité des transports pour les demandeurs d'emploi
- les lettres d'acceptation de candidatures
- les lettres de refus de candidatures
- les demandes de versement de l'indemnité du transport (DVI)
- les devis pour les prestataires extérieurs
- les conventions de prestations de services
- les attestations de présence aux examens
- les relevés de connexion
- les dossiers de financement OPCA
- les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue
- les contrats et les conventions de FOAD liant l'université avec les stagiaires

En cas d'absence de Madame Céline MANGEMATIN, Monsieur Adrien BLAZY, directeur administratif de l'EEDU, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Caroline DERAMBURE en date du 4 septembre 2024.

Fait à Toulouse, le 25 septembre 2025

La délégataire,



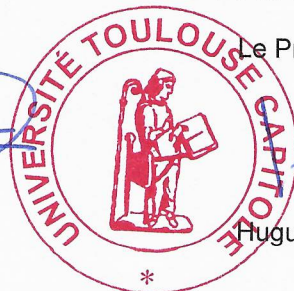
Céline MANGEMATIN

Le délégataire,



Adrien BLAZY

Le Président,



Hugues KENFACK